



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MERCREDI 19 DECEMBRE 2018**

Secrétaire de séance : Stéphane Rimaud

Excusés : Jean-Paul Ducreux (pouvoir donné à Bruno Goujet), Daniel Vermare (pouvoir donné à Stéphane Rimaud)

► Compte-rendu des délégations du Maire :

- Monsieur le Maire nous informe de l'achat de plateaux et un support sac poubelle pour la salle polyvalente à l'entreprise Patay pour un montant de 173,52 €.
- Monsieur le Maire nous informe de la signature d'un devis avec l'entreprise BECmarquage pour un montant de 1 818,80 € H.T. pour la signalisation d'une place handicapée sur le parvis de la halle-préau et de travaux relatifs l'accessibilité sur les marches d'escalier.

► Bar-Restaurant : décision de lancement des travaux, propositions de financements, etc... :

Monsieur le Maire rappelle l'estimatif du cabinet d'architecte Choulet pour les travaux au Bar-Restaurant, qui s'élèveraient à 264 700 € (dont honoraires architecte) et informe des financements possibles. Une subvention auprès du FISAC a été déposée pour un montant de 54 060 €. D'autres subventions pourront être demandées auprès du Département et de la Région pour un montant global estimé à 150 000 €. Des contacts ont déjà été pris avec le Conseiller Départemental et la Conseillère Régionale. Des réponses fermes et définitives ne sont attendues que pour la fin de l'année 2019. Pour ne pas hypothéquer le démarrage de ce chantier, Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur le lancement de l'opération, notamment la demande de permis de construire, le choix d'un bureau de contrôles techniques, la préparation d'un appel d'offres aux entreprises, dans le cadre d'un marché public, et cela sans attendre les réponses à nos demandes de subventions. Il précise que nous avons déjà budgété 80 000 € sur le budget 2018.

Après discussion, le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, pour lancer ce programme de travaux.

► Proposition d'achat Maison Dupeuble (Rue de la Mairie) :

Ce point a été rajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.

Monsieur rappelle la décision de mise en vente de cet immeuble, en date du 25 octobre 2017, et la signature d'un mandat de vente avec l'agence immobilière Campagn'Immo. Ce mandat de vente expirant le 2 mars 2019, pour une proposition de prix (frais d'agence inclus) de 98 000 € (après avenant en date du 05/07/2018). Après plusieurs visites de clients potentiels, et en date de ce jour, l'agence nous fait part d'une offre d'achat (après négociations) pour un montant de 90 500 € (commissions d'agence incluses de 5 000 €), soit un prix net vendeur de 85 500 €. Considérant qu'il s'agit là d'une offre sérieuse, ferme et définitive, il soumet cette proposition à l'approbation des élus.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette offre d'achat et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la bonne conclusion de cette affaire, notamment la signature d'un compromis de vente, en l'étude du cabinet de notaires Cachard-Berger, choisi d'un commun accord avec l'acheteur, ainsi que faire réaliser les diagnostics techniques réglementaires et le découpage parcellaire par un géomètre-expert.

► Désignation délégué R.G.P.D (Règlement Général sur la Protection des Données) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle réglementation relative à la protection des données personnelles applicable depuis le 25 mai 2018. Dans un premier temps, il est nécessaire de désigner un délégué RGPD. Après concertation, Daniel Vermare est désigné à l'unanimité. Monsieur le Maire sera responsable du traitement des données. Ces deux personnes auront en charge la mise en œuvre du RGPD pour la commune.

Après demande d'élus de différentes communes, la C.C des Monts du Lyonnais accepte de nous accompagner dans cette démarche et une première réunion aura lieu en janvier 2019.

► Aides aux activités (animations sportives, centre de loisirs) CCMDL pour l'année 2019 :

Dans l'attente de différents scénarios envisageables, cette décision est à nouveau reportée à une prochaine réunion.

► Missions locales (insertion, emploi des jeunes) : motion de soutien :

Monsieur le Maire informe les élus municipaux du lancement, par l'Etat, d'une expérimentation de fusion-absorption des Missions Locales et des agences de Pôle Emploi. Il rappelle le rôle des Missions Locales, dans l'accompagnement et l'insertion de tous les jeunes de 16 à 25 ans. Il précise qu'au niveau local, la Mission Locale des Monts d'Or et des Monts du Lyonnais, présidée par Régis Chambe (actuel président de la CCMDL) intervient sur un territoire de 35 communes, avec des permanences de proximité au nombre de 16, assurant un maillage territorial efficace, pour la prise en charge et l'accompagnement de jeunes, très souvent en grande difficulté (problèmes de formation, de mobilité, etc...) et ce sont pas moins de 2186 jeunes, sortis du système scolaire qui ont pris contact en 2017, pour des résultats éloquentes (735 contrats de travail signés, 68 contrats d'alternance ou de professionnalisation et 189 jeunes accompagnés dans le cadre du dispositif Garantie Jeunes). Cette structure, de part sa spécificité et son professionnalisme, permet d'amener les jeunes à passer d'une demande d'ordre social à une demande liée à l'emploi.

Pour toutes ces raisons, les élus rappellent leur attachement à la Mission Locale de notre territoire et refuse de participer à toute expérimentation de fusion des Missions Locales au sein de Pôle Emploi et soutiennent les démarches visant à faire reconnaître le rôle central des Missions Locales comme le service public d'accompagnement et de l'insertion des jeunes, tout en souhaitant le renforcement du partenariat avec Pôle Emploi, avec l'interconnexion des systèmes d'information, par exemple.

Monsieur le Maire soumet cette motion de soutien au Conseil Municipal, qui l'approuve, à l'unanimité.

► Terrain pour la caserne des pompiers aux Auberges :

Ce point a été rajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.

Monsieur le Maire nous informe que toutes les conditions sont aujourd'hui réunies pour finaliser l'acquisition de ce terrain de 1515 m² à la CCMDL pour un montant de 30 300 €, en vue d'une donation au SDMIS. Pour cela, il est nécessaire d'établir une convention entre les 3 communes (Montrottier, Villechenève, Longessaigne), la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et le SDMIS, pour formaliser l'acquisition, la donation au SDMIS et la répartition du prix d'achat, en fonction du nombre d'habitants, tel que prévu dans notre accord de janvier 2015. En définitive, cela représente pour la commune, une dépense de 6 363 €, alors que nous avons budgété une somme de 9 000 €. Par conséquent, Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Le Conseil Municipal, approuve les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

► Informations et questions diverses :

- Voirie : Avec l'arrivée de nouvelles communes, de nouvelles modalités de répartition de l'enveloppe budgétaire (1 600 000 €) ont été discutées et mises à l'approbation du Conseil Communautaire. Pour la commune, cela se traduit par une augmentation de notre dotation intercommunale qui passe de 48 206,91 € en 2018 à 52 261,80 € pour l'année 2019.
- Trésor Public : Malgré une opposition de tous les élus de l'ex.canton de Chamousset en Lyonnais, la perception de Saint Laurent de Chamousset va fermer le jeudi 27 décembre à 12h30. A compter du 2 janvier, les activités du Centre des Finances Publiques seront transférées à la trésorerie des Monts du Lyonnais située à Saint Symphorien sur Coise.
- Association de Gymnastique : Mise en place d'une nouvelle activité (Fitness, Cardio-training, etc...) qui débutera à compter du 7 janvier 2019. Les cours auront lieu les mardis soirs entre 19h15 et 20h à la salle de cinéma. Contact : Isabelle YVOREL